

Observations extraites du Journal d'administration du sieur Poivre  
relativement à la conduite de M. Dumas  
Du 7 juillet au 24 novembre 1767

-----

Un document des Archives Nationale. A.N. Col C/4/19, f°167-185.

INTRODUCTION

Il existe un exemplaire complet du journal d'administration de Pierre Poivre, dix-sept cahiers détenus par la famille Pusy-La Fayette qui les conserve jalousement à l'abri de tous les regards. Nous espérons que ces descendants de Pierre Poivre, héritiers de ses archives, comprendront un jour que la documentation relative à l'administration des Mascareignes par l'intendant Poivre n'est pas leur affaire personnelle, mais un éclairage sur une page de l'histoire des colonies françaises qui appartient à tous. Aussi nous voulons croire qu'ils prendront des dispositions pour que ce legs ne reste pas plus longtemps, inutilement et absurdement enfermé dans quelque malle de leur château.

En attendant de disposer de l'intégral du journal, nous devons nous contenter de trois documents qui en offrent un avant goût. D'abord celui que nous transcrivons ici et deux autres qu'on trouvera également dans notre base documentaire, à savoir :

- Base docu=>Août 1767. Journal d'administration de l'intendant Poivre du 5 au 13 août 1767. Ce sont quelques pages du journal, égarées sans référence parmi les archives du gouverneur Desroches. Leur intérêt principal est que, sur les 7 journées de ce document, nous avons le texte intégral de chaque journée ce qui nous éclaire sur la façon dont Poivre a extrait le texte retranscrit ici.
- Base docu=> Août-septembre 1767. Extrait du Journal de Poivre : état du domaine du Réduit. Très court fragment du journal d'administration de Poivre retranscrit dans les papiers de Fusée-Aublet auquel cet extrait fait référence.

Le document retranscrit ici est un extrait à deux titres. Tout d'abord c'est un extrait puisqu'il ne s'étend que sur quatre mois et demi, alors que l'intégral du Journal va du 17 juillet 1767 au 24 août 1772, soit cinq ans et un mois. C'est également un extrait puisque, sur cette période, nous n'avons ici que des passages du Journal, c'est-à-dire que des journées sont absentes, et que sur les autres, une partie seulement du texte initial a été « conservée ». Ces guillemets sont nécessaires car à la vérité il ne s'agit pas d'un extrait comme on peut le vérifier en comparant l' « extrait » des 10 et 12 août avec l'intégral de ces deux journées. On a affaire à une réécriture qui se permet de s'éloigner du texte du journal. Exemple, 10 août 1767, le journal intégral : « M. Dumas ne m'a pas dissimulé qu'il avait formé une pacotille qu'il devait remettre au chef de traite pour lui acheter une vingtaine d'esclaves et autant de bœufs ». Le même 10 août, l'extrait du Journal : « M. Dumas me fit part qu'il avait une pacotille qu'il devait remettre au Sr Glemet, chef de la traite avec lequel il était lié d'intérêt pour qu'il lui envoyât sur la flûte *la Garonne* 30 esclaves et autant de bœufs. » Autre exemple, on lira ci-dessous au 12 août « C'est-à-dire que je prévient trop les abus qui naîtraient de sa société de commerce frauduleuse avec le Sieur Glemet. ». Rien de tel dans la version intégrale. Ne disposant que de quelques journées en version intégrale, il ne nous est pas possible de savoir à quel point cet « extrait » est une œuvre novatrice. Mais indépendamment des nouveautés éventuellement ajoutées au texte initial, ce document est bien une œuvre à part entière, puisque c'est Poivre lui-même qui a choisi ce qu'il conservait de son journal pour rendre compte au ministre de la conduite du gouverneur Dumas, et de la sienne relativement à ce monsieur.

Ce document est signé de la main de Poivre et daté du 24 novembre 1767. Si ce récit s'arrête là, c'est parce que Poivre tenait à ce qu'il puisse être joint au premier courrier acheminé en France depuis son arrivée dans l'île,

courrier emporté par le vaisseau *le Massiac* qui mit à la voile le 3 décembre 1767. Dans la première lettre que Poivre adresse au ministre par ce bâtiment<sup>1</sup>, il annonce l'envoi du présent extrait de son journal :

« Si vous jetez un coup d'œil sur l'extrait de mon journal, joint à cette lettre, vous verrez quels sont les obstacles que je rencontre du côté de M. le Commandant ; je n'y suis sensible que pour le bien du service, et je vous avoue que bien que j'ai eu le bonheur d'empêcher M. Dumas de faire faire à la flûte du Roi *la Garonne*, le commerce pour son compte particulier, je ne regrette point d'avoir fait une navigation de quatre mille lieues pour venir ici empêcher un tel désordre dont la suite eut été la ruine totale de cette colonie. Quand je n'aurais fait d'autre bien que celui d'établir l'ordre dans cette partie, je croirais avoir bien mérité du Roi et de son ministre. »

\*

Depuis plusieurs années que je transcris des documents en rapport avec Pierre Poivre, je suis devenu son compagnon, un intime de son génie et de ses travers. Mais jamais je n'avais ressenti un malaise aussi profond qu'à la lecture de ce manuscrit. Bien sûr j'avais repéré, au fil de sa correspondance, ses détestations farouches, ses petits et gros mensonges, ses allusions diffamantes, mais ici, par l'effet de la sélection qu'il a lui-même opérée, il nous faut supporter ses serments de vertu en supplément d'un concentré de remarques désobligeantes, d'allusions, de propos invérifiables et de mensonges destinés à nourrir les sentiments haineux qu'il portait au gouverneur Jean-Daniel Dumas. Cela nous rappelle que vingt ans plus tôt, pour masquer ses échecs, il en avait usé de même avec l'apothicaire Fusée-Aublet. Je consacrerai prochainement quelques pages à traiter de cet aspect peu sympathique de ce voyageur que l'on disait philosophe.

Jean Paul Morel, novembre 2013

---

Observations extraites du  
Journal d'administration du sieur Poivre  
relativement à la conduite de M. Dumas

**17 juillet 1767.** J'arrivai à l'Isle de France le 17 juillet. Débarquement à midi. Après midi le Conseil assemblé, M. Dumas y entra en bottes, sans croix de Saint-Louis, avec un simple ruban. Ma commission de Commissaire pour Sa Majesté etc. a été enregistrée, l'édit du Roi portant suppression de l'ancien Conseil lu, les commissions distribuées aux nouveaux membres du Conseil, et leur serment de fidélité reçu par M. Dumas et moi suivant la forme accoutumée.

**18 juillet.** Le 18, le Conseil s'est assemblé. On s'y est occupé de l'enregistrement d'une partie de la législation, des lettres patentes par lesquelles Sa Majesté crée quatre assesseurs, de la déclaration du Roi sur la discipline des Conseils, l'ordonnance sur les enregistrements et les représentations à faire par les Conseils, et de celles sur le gouvernement civil des deux îles.

**19 juillet.** Les 19, 20, 21, 22, 23, 24, et 25, resté à la maison pour cause de maladie, ce qui ne m'a pas empêché de prendre pendant ce temps divers renseignements de différents particuliers sur l'état de la colonie, et de prier M. Desforges en prévenant M. Dumas de faire avertir les syndics, députés et notables de chaque quartier de s'assembler le dimanche 26 pour leur faire part des heureuses dispositions de la Cour à leur égard.

**Le 26,** M. Dumas instruit de l'assemblée qui se devait tenir, puisqu'il m'en avait parlé tous les jours de la semaine, fit des préparatifs pour aller à la campagne, et feignit de n'apprendre cette assemblée que par les syndics et députés eux-mêmes, puis différa son voyage, reçut les représentations des colons en bottes, et les harangua le fouet à la main, ce qui fut trouvé très mauvais par ces derniers. Je leur fis un

---

<sup>1</sup> Base docu=>15 octobre 1767- Poivre au ministre. Une première lettre avait été expédiée le 16 août vers Pondichéry pour cheminer par caravane.

discours que je leur avais préparé dont je joins ici une copie, et ensuite pour entrer dans les vues de M. le Duc de Praslin, je les engageai à me faire part de leurs observations sur le prix auquel ils pouvaient donner leurs grains afin de traiter cette affaire à l'amiable et inspirer de la confiance à la colonie pour la nouvelle administration.

**27 juillet.** Le 27, M. Dumas partit effectivement pour le Réduit, mais avant son départ, il m'écrivit une lettre et m'adressa un mémoire qu'on trouvera ci-joint avec ma réponse à sa lettre et mes observations sur le mémoire. Je ne jugeai pas à propos de les lui envoyer, parce que m'ayant communiqué ce mémoire chez lui, avant de me l'envoyer, j'y avais répondu de vive voix, mes raisons lui avaient paru bonnes et il était convenu de brûler ce mémoire.

**29 juillet.** Le 29 le Conseil assemblé, les 4 assesseurs ont été reçus, savoir MM. Thébault, Géraud, Le Tellier et de Launay. M. Dumas s'est plaint que le choix avait été fait sans sa participation, je lui répondis que ce choix était plutôt celui de la colonie que le mien, car des quatre, le seul M. Le Tellier m'était connu, que je ne m'étais décidé pour les autres que d'après le bien qui m'en avait été dit, que de plus, j'avais eu soin de l'en prévenir devant M. Desforges, et qu'il m'avait donné son consentement à leur nomination.

**30 juillet.** Le 30, Messieurs les représentants de la colonie, et les plus notables colons s'assemblèrent au gouvernement et apportèrent le résultat de leurs calculs sur la taxation de leurs grains. Leur mémoire dont copie est ci-jointe annonçait assez l'esprit de fermentation prêt à se glisser dans la colonie, chose un peu excusable dans la situation désespérée où elle se trouve. Je m'applaudis d'avoir eu lieu de connaître ses dispositions, car cette connaissance m'éclairait sur les moyens à prendre pour que l'administration méritât la confiance de la colonie et qu'elle devint plus efficacement utile au bien du service de Sa Majesté.

M. Dumas fut le même jour dîner avec M. Desforges à la campagne, il lui fit part devant tout le monde de ce qui s'était passé au port. Il lui parla du mémoire des colons, il le loua et donna à entendre que cette pièce devait m'embarrasser d'autant plus, disait-il, que je me l'étais maladroitement attirée en proposant aux représentants de la colonie de me donner leurs observations.

De retour au port, il me parla de ce mémoire et m'en demanda une copie collationnée, en disant qu'il était nécessaire de réprimer la licence que se permettait la Chambre des Communes, car c'est la dénomination qu'on lui donne ; ce mécontentement affecté ne l'empêche pas d'aller trouver celui qu'il croyait l'auteur du mémoire et de le féliciter sur son ouvrage, et l'engager à montrer la même raideur et la même fermeté, en lui disant *Vous embarrasserez M. l'Intendant.*

**Le 1<sup>er</sup> août**<sup>2</sup> le Conseil s'est assemblé et s'est aperçu que les enregistrements n'étaient pas en règle, et en conséquence, on a ordonné un nouveau registre et que l'ancien fût brûlé.

**3 août.** Le 3, le Conseil a tenu sa première séance publique où j'ai lu un nouveau discours dont l'objet était principalement de gagner la confiance de la colonie.

**9 août.** J'ai commencé à dresser les instructions du Sr Glemet, chargé en chef de la traite de Madagascar. On en trouvera une copie ci-jointe.

**10 août.** Le 10, la corvette *le Vigilant* arriva de France, commandée par M. de Trémigon, lieutenant de vaisseaux de Sa Majesté.

M. Dumas me fit part qu'il avait une pacotille qu'il devait remettre au Sr Glemet, chef de la traite avec lequel il était lié d'intérêt pour qu'il lui envoyât sur la flûte *la Garonne* 30 esclaves et autant de bœufs. Il me dit même qu'il comptait en prévenir la Cour, et que je devais en faire autant de mon côté.

Je rejetai cette idée parce qu'elle me parut propre à devenir une nouvelle source d'abus, et que nous ne devons plus nous attendre à tirer aucun avantage des flûtes de Sa Majesté pour le bien de la colonie si nous donnions les premiers, l'exemple de la pacotille.

<sup>2</sup> On dispose pour quelques journées d'août 67 de l'intégral du journal de Poivre (Base docu=>Août 1767. Journal d'administration de l'intendant Poivre du 5 au 13 août 1767)

**12 août.** Le 12, j'ai communiqué à M. Dumas les Instructions du Sieur Glemet. Il n'a pas été satisfait de la précision des ordres que je lui donnais pour prévenir toute espèce d'abus, il m'a écrit à ce sujet un long mémoire d'observations dans lequel il ne dit pas ce qui le touche le plus. C'est-à-dire que je préviens trop les abus qui naîtraient de sa société de commerce frauduleuse avec le Sieur Glemet.

**15 août.** Le 15, la flûte *la Garonne* est partie pour le Fort Dauphin. J'ai donné ordre au chef de traite de nous envoyer ici une cargaison de bœufs vivants pendant qu'il restera lui-même à terre pour préparer des salaisons.

**16 août.** Le 16, M. de Crémont voulait partir pour Bourbon qui est le lieu de sa destination, je l'ai retenu parce que ses talents me devenaient utiles et même indispensables, attendu la maladie singulière de M. Gonet qui me paraît rongé de jalousie contre M. Crémont et qui ne parle que de se brûler la cervelle.

**17 août.** Le Conseil a nommé un bureau de quatre rapporteurs pour éclaircir toutes les affaires qui doivent passer au Conseil. Ce bureau est composé de deux conseillers et de deux assesseurs, MM. Rivalz de Saint Antoine, Codere, Thébault et Launay : mon but en faisant cette proposition au Conseil était d'éviter autant que faire se pourrait de sévir contre les débiteurs, et de concilier les procès autant qu'il sera possible.

**18 août.** Le 18, les Srs de Lamerville, d'Harembure et Chemillé se sont adressés à M. Dumas pour obtenir concession d'un terrain qu'on nomme *l'Enfoncement Courtois*. Ce terrain contient de 18 à 20 habitations, il est de tous les terrains cultivables, le plus voisin du port, il est boisé, il a été demandé dans tous les temps, par une multitude de particuliers auxquels la Compagnie l'a constamment refusé. La raison de ce refus était que c'était le seul terrain dans le voisinage du port où il y eut des bois de chauffage pour les besoins journaliers de la ville, et le seul terrain de ce quartier où il y eut des pâturages. Ces deux motifs nous rendent donc indispensable la conservation de cet endroit. M. Dumas n'a fait aucune difficulté de donner son agrément à ces Messieurs ; il m'a même pressé devant eux d'y donner mon consentement. J'ai demandé du temps. J'ai ensuite représenté à M. Dumas que sa facilité à se rendre aux instances de ces Messieurs avait lieu de me surprendre. Il m'a dit qu'il ne voulait point s'en faire des ennemis, et qu'il savait comme moi qu'il ne convenait ni aux intérêts du Roi, ni à ceux de la colonie, de concéder ce terrain, le seul qui restât à portée du port pour y déposer les troupeaux qui nous seraient apportés de Madagascar par les flûtes du Roi, etc.

Pour moi je déclare que je n'aurai jamais les mêmes craintes ni les mêmes dissimulations quand il s'agira de s'opposer à une opération contraire au bien de la colonie, et par conséquent aux vues de Sa Majesté.

**20 août.** Le 20, M. Denis, chef du Bureau du Commerce de la Compagnie, m'a fait part d'une lettre que M. Dumas a écrite au Bureau pour leur ordonner d'envoyer au gouvernement aussitôt le départ de M. Desforges, 23 Noirs dont il leur envoyait les noms. M. Denis a répondu à cette lettre que les Noirs que M. Dumas demandait et qui étaient l'élite des Noirs de la Compagnie, étaient déjà sur l'état de ceux que le Roi se réservait. M. Dumas a répliqué que le premier atelier du Roi était le gouvernement, et qu'il prétendait avoir le choix sur tout. Il a ensuite avoué en particulier à M. Denis que son intention était d'envoyer la plus grande partie de ces Noirs à l'île de Bourbon pour les échanger contre des chevaux, à raison de deux chevaux pour un beau Noir créole. Ce sera un échange bien lucratif, car par l'échange des piastres en billets, M. Dumas ne payera guère ces Noirs que 360 livres d'argent effectif, et un cheval un peu passable vaut ici au-moins cent louis.

N'ayant en vue que le bien et la paix, j'ai conseillé M. Denis de ne pas se raidir contre la volonté du Commandant, et j'ai cru même que si l'âpreté de M. Dumas devenait publique, le scandale qui en résulterait serait plus nuisible au bien du service que la privation de quelques bons ouvriers.

**21 août.** Le 21, le vaisseau *le Dauphin* a appareillé, et M. Desforges s'est embarqué pour se rendre à l'île de Bourbon. M. Denis m'a écrit que les 23 Noirs et 4 négresses étaient déjà entre les mains de M. Dumas. Un certain intrigant nommé Figeac, homme remuant et souple, attaché à la personne de M. Dumas, et lié avec lui par des affaires d'intérêt, est celui qui lui a donné la liste des Noirs qu'il vient de prendre parmi ceux de la Compagnie, que j'avais arrêtés pour le compte du Roi.

**22 août.** Le 22, la Compagnie a expédié un petit bâtiment pour Foulepointe qui est l'endroit de l'île de Madagascar où elle a coutume de faire ses traites de vivres. J'ai profité de cette occasion pour écrire à M. de Laval qui est celui qui gère les affaires de la Compagnie, en chef dans cette partie, pour lui recommander de nous envoyer le plus de riz qu'il lui serait possible ; et comme j'ai été instruit que M. Dumas s'adressait à lui pour se faire traiter des esclaves, je lui ai écrit que pour cette année l'article des vivres était celui qui nous intéressait le plus.

M. Dumas a ordonné à Messieurs du Bureau du Commerce de lui faire délivrer une certaine quantité de poudre et de fusils pour se procurer une quarantaine d'esclaves pour monter sa maison.

**Le 23,** à l'issue de la messe paroissiale, nous avons procédé à l'adjudication au rabais des boutiques de détail des marchandises d'Europe. M. Dumas avait eu la maladresse de faire penser à tout le monde qu'il avait un intérêt à ce que ces boutiques fussent adjudgées à un haut prix. Elles furent cependant adjudgées à 4 et demi pour cent en sus du prix du tarif, mais à des gens insolubles.

**24 août.** Le 24, on m'a donné avis qu'on avait trouvé dans le quartier de Moka une négresse pendue. Depuis que je suis dans cette île, voila le huitième meurtre.

Cinq soldats de la Légion parmi lesquels s'est trouvé le sergent du détachement du corps Royal, ont été tués la nuit et enterrés sans que la justice ait pu en découvrir les traces. M. Dumas m'en a instruit trop tard pour qu'on put faire aucune information. Il me paraît partisan de ces combats singuliers. Il a eu l'indécence de dire publiquement qu'il n'était pas fâché de voir les soldats se battre, que cela annonçait du courage de leur part. Cette disposition de M. Dumas ne dénote pas un homme pénétré du désir de faire observer les ordonnances du Roi, et moins encore de celui de lui conserver des hommes qui lui coûtent très cher.

Sous l'administration de la Compagnie, le Conseil supérieur avait coutume d'assister à un feu de joie qui se fait dans cette île, soit à l'occasion de la fête du Roi, soit à l'occasion de celle de la paroisse. Le Conseil vint me trouver le matin et me dit que cette cérémonie étant purement militaire, il se croyait dispensé d'y assister. Je me rendis à ses représentations, et nous convînmes que nous n'y assisterions pas, mais que nous irions le soir faire une visite en corps à M. Dumas, à l'occasion de la fête du Roi. Je m'y rendis le soir, accompagné de tout le Conseil qui sortait indigné de l'indécente réception de M. Dumas, qui donna à toute la colonie rassemblée chez lui l'exemple scandaleux de manquer aux égards que l'on doit à une cour souveraine.

Le Conseil s'en plaignit amèrement à moi, et me reprocha même d'être la cause de son humiliation, l'ayant décidé à une démarche qu'il n'était pas tenu de faire, et d'après cela, il se décida à ne plus faire aucune visite de corps, et à soutenir par lui-même la considération qui lui est due et qu'il a droit d'attendre de la place que M. Dumas à l'honneur d'occuper.

Les esprits étaient fort échauffés, et j'avais [illisible] chez moi deux membres du Conseil, lorsque M. Dumas y entra. Il mit la conversation sur le chagrin qu'il avait eu de se trouver seul à une cérémonie religieuse, il prit avec moi un ton dur et impérieux, il affecta même de l'élever en voyant entrer chez moi plusieurs officiers de la Légion. Heureusement dans ce moment, je n'envisageai que le bien-être qui résulte de l'harmonie qui existe entre deux chefs, et les inconvénients qui dérivent du parti contraire, cela me fit oublier les écarts que se permettait M. Dumas.

**25 août.** Le 25, jour de la fête du Roi, le Conseil se rendit à la paroisse pour y entendre la grande messe, mais il refusa d'aller prendre M. Dumas pour l'y accompagner. Ce dernier écrivit une lettre très amère à M. le procureur général pour se plaindre de ce qu'il s'était trouvé seul à la cérémonie de la veille. J'en joins ici la copie qui m'en a été donnée par M. le procureur général, et celle de la réponse qu'il y a faite le même jour.

M. Dumas me parla de l'idée qu'il avait de faire construire quelque redoute. Je lui ai représenté que nous n'en avons pas les moyens, que de plus, les ordres de la Cour nous enjoignaient de nous borner à l'entretien des ouvrages déjà faits, jusqu'à ce que le plan général adressé d'ici fût approuvé par le Ministre.

Il me proposa d'employer à ces travaux des Noirs de corvée. Je lui répondis que l'emploi de ces corvées devait être ménagé avec la plus grande circonspection, que celui qu'il voulait en faire

indisposerait le public, puisqu'il avait l'indiscrétion d'annoncer que son avis était d'abandonner ce même port qu'il voulait fortifier par des redoutes.

J'ai été instruit que M. Dumas s'efforçait tous les jours de me susciter quelques ennemis, de me tendre des pièges, de m'accuser de lenteur dans mes opérations, et par ce moyen, retarder l'accomplissement du bien-être général. Si ces petites menées indécentes n'étaient pas contraires au bien du service, j'en serais médiocrement affecté, car en faisant tout ce qui dépendait de moi pour remplir avec zèle toute les fonctions de la place dont le Roi m'a honoré, je serais enchanté d'être obligé de rendre justice à la supériorité de vue, de talent et de zèle de M. Dumas pour le bien du service.

**30 août.** Le 30, j'ai vu M. Dumas, et raisonné avec lui sur différents points d'administration. Il s'approprie aisément toutes les idées qu'on lui propose, il les insère dans un journal captieux dont il médite et compose toutes les phrases avec le plus grand soin. Il ne parle que de lui, il a tout dit, il a tout fait, il est cependant aisé de voir que toutes ses démarches n'ont d'autre but que son ambition particulière et ses intérêts. Il veut que je signe ce journal, et cela par esprit de méfiance, et en même temps pour me tendre des pièges. La nécessité d'entretenir l'union, au moins à l'extérieur, me fait céder à ses importunités, et je signe un ouvrage que je suis assuré qu'il emploiera un jour contre moi. M. de Crémont qui est ici le seul homme qui m'aide dans mon travail, me persécute pour que je lui permette de partir pour Bourbon, et cet honnête homme est dégoûté des tracasseries de M. Gonet et de quelque chose de plus fort encore de la part de M. Dumas qui fait l'impossible pour l'obliger à se couper la gorge avec un officier de la Marine du Roi.

**1<sup>er</sup> septembre 1767.** Les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 septembre, M. Dumas a été inspecter la partie du vent de l'île, jusqu'au quartier de Flacq. La jalousie qu'il a de me voir aimé et estimé dans un pays où je suis connu depuis 20 ans, le porte à tâcher de me susciter quelques tracasseries avec les plus notables colons de cette île. Il traite de rigidité déplacée l'envie que j'ai d'éteindre le monopole et d'y substituer des profits honnêtes. Il leur dit enfin que je veux leur enlever tous les moyens de faire fortune.

Il est vrai que je ne les autoriserai pas par mon exemple, et que ma maison ne sera point comme le gouvernement une banque publique. Depuis l'arrivée de M. Dumas dans cette île, on a vendu au gouvernement 12 mille piastres à 11 livres, et 6000 pour la côte de l'Inde. Ce monopole affreux achève de tarir la circulation, car l'argent effectif sort par la voie du commerce particulier, et les billets rentrent à la caisse de la Compagnie pour être convertis en lettres de change, en contrats à 4 pour cent, et malgré l'escompte de 50 pour cent qu'il en coûte pour les réaliser, celui qui vend sa piastre 11 livres monnaie forte, gagne encore 100 pour cent sur son opération.

Il est indécent que le public soit imbu<sup>3</sup> que le Sr Géraud, assesseur au Conseil, soit le boutiquier de M. Dumas, et que ses magasins soient remplis d'une multitude d'effets considérables qui ont échappé aux recherches de M. Choquet à Lorient. Cette publicité jette un ridicule sur la personne de l'homme en place, ce qui est très nuisible au bien du service du Roi.

**4 septembre.** Le 4, M. Dumas arriva de sa tournée. A peine fut-il arrivé, qu'il m'envoya une carte signée de lui pour que je fisse délivrer au compte du Roi un pot d'eau de vie à ses gens fatigués. Cette légèreté me fit rire, et n'excita pas d'autres sentiments chez moi. Il vint ensuite m'entretenir de ses projets de redoute, de l'envie qu'il avait d'y employer les corvées. Il n'eut de moi d'autre réponse à ce sujet que celle que je lui fis le 27 d'août.

**5 septembre.** Le 5, j'ai présenté à M. Dumas des ordonnances de police qui ont été faites suivant sa demande, et qu'il désapprouve aujourd'hui. Il me les a renvoyées avec des observations qui ne sont autre chose qu'une critique amère. On trouvera ci-joint copie de toutes ces pièces, et quelques notes de moi qui expliqueront et mettront au jour les causes d'une conduite aussi irrégulière de la part de M. Dumas.

**10 septembre.** Le 10, la corvette du Roi *le Vigilant* a été expédiée pour nous aller chercher du blé à Bourbon. M. de Crémont s'est embarqué pour se rendre au lieu de sa destination.

<sup>3</sup> IMBU, UE. adj. Il ne se dit guère qu'au figuré, & signifie, Qui est rempli, pénétré d'une nouvelle, d'une affaire, d'une doctrine. Il est déjà imbu de cette affaire. Il a été imbu d'une mauvaise doctrine. Tout Paris est imbu de cette nouvelle ; (Dict. de l'académie française, 1762).

**12 septembre.** Le 12, M. Dumas a été inspecter la partie sous le vent de l'île, jusqu'à la Rivière Noire.

**13 septembre.**<sup>4</sup> Le 13, j'ai visité le Réduit que je n'ai pas cru devoir conserver pour le Roi, vu les dépenses à y faire et l'inutilité du lieu, à moins d'en faire une paroisse ou des magasins pour y déposer les grains des habitants de ce quartier.

M. Dumas fait sa tournée dans le quartier des Plaines de Willam [Wilhems]. Il est plus occupé de moi que je ne le suis de lui, car je ne penserais seulement pas aux petites tracasseries qu'il cherche à me faire si cette désunion qu'il a l'indiscrétion de laisser percer n'était pas contraire au bien du service.

**18 septembre.** Le 18, M. Dumas est arrivé de sa promenade aux Plaines de William. Il m'a dit n'avoir vu dans toutes ses courses que des terres en friches et un grand nombre de sauterelles.

**21 septembre.** Le 21, la chambre syndicale convoquée par l'ordre de M. Dumas s'est assemblée pour discuter une proposition qui leur a été faite de notre part, de se charger des boutiques de détail des marchandises d'Europe. M. Dumas s'étant plaint à moi des dispositions de quelques-uns des syndics, m'ayant même parlé de l'envie qu'il avait de dissoudre cette chambre, où il prétend qu'il règne un esprit de sédition et de cabale. Je m'y suis transporté sans qu'on m'y attendit, pour voir par moi-même si l'esprit qui régnait dans cette assemblée était aussi dangereux que M. Dumas se l'était imaginé. Je dois rendre justice à celui que j'y ai vu régner. J'ai trouvé les membres de cette Chambre pleins de respect pour les ordonnances du Roi, pénétrés de reconnaissance pour les marques de protection que ses ministres donnent à cette colonie. Je les ai vu discuter la proposition que nous leur avons faite, avec liberté et avec décence, prévoir tous les inconvénients, y remédier par des règlements, enfin j'ai été si enchanté de l'ordre que j'ai vu régner dans cette assemblée que je me suis félicité d'avoir à traiter les affaires de la colonie avec de pareils représentants. Je les ai vu rejeter d'une commune voix un libelle injurieux<sup>5</sup> à l'ancienne administration de cette île, il était signé des Sieurs Lamerville, d'Harembure [ou d'Harambure] et Chemillé, et de quelques autres gens ainsi qu'eux grevés de dettes.

A peine M. Dumas me sut-il à l'assemblée qu'il m'écrivit une lettre pour me reprocher que ma présence pouvait gêner les suffrages, que s'il avait été instruit que je m'y rendais, il y serait également venu. Que M. Dumas s'accorde donc une fois avec lui-même ; si ma présence devait gêner les suffrages, la sienne eut certainement produit le même effet ; mais qu'il dise plutôt qu'il redoutait que la Chambre syndicale ne me témoignât plus de confiance qu'à lui, et qu'il n'ignorait pas qu'en trouvant dans cette Chambre un esprit contraire à celui qu'il m'avait dépeint, cela me ferait naître l'idée d'un projet qu'il voudrait renfermer au fond de son cœur, pour ne le faire éclater qu'au moment de sa réussite. La Chambre syndicale a accepté d'être chargée des boutiques de détail à condition qu'on lui accorderait six pour cent en sus du tarif.

**24 septembre.** Le 24, je réglai avec M. le Commandant la taxe des différents grains du colon. J'eus bien de la peine à lui faire accorder le prix auquel ils ont été taxés, quoique dans le public il voulait faire accroire aux habitants que c'était ma faute si le prix de leurs denrées n'était pas encore taxé, et qu'il ne tiendrait pas à lui qu'elle ne le fussent sur l'ancien pied. Mais dans l'intérieur du cabinet, il était l'homme le plus porté pour les intérêts du Roi, et me disait à chaque moment qu'on ne devrait s'en prendre qu'à moi si on était obligé d'acheter si cher les grains. Dans le public il voulait que le blé fut porté à 22 livres 10 sols, et dans le particulier il s'opiniâtrait à vouloir que ce grain ainsi que le riz ne fussent taxés qu'à 15 livres le cent.

**25 septembre.** Le 25, arriva le vaisseau *le Mont-Martel* [Montmartel], armateur M. Frichot. M. Dumas m'écrivit pour savoir s'il n'était pas convenable d'envoyer une garde à son bord. Je répondis que je m'en rapportais à sa prudence, et par ce moyen, j'évitai le double piège qu'il me tendait. Si j'avais accepté sa proposition, il eut montré ma lettre à différents habitants, en leur disant que je ne cessais de mettre des entraves à la prospérité du commerce particulier, et si j'avais refusé, il eut envoyé ma lettre au Ministre.

<sup>4</sup> On dispose de quelques lignes du journal d'administration de Poivre à la date du 13 septembre. Voir Base docu=> Août-septembre 1767. Extrait du Journal de Poivre : état du domaine du Réduit

<sup>5</sup> Il s'agit de la requête dite « l'Auguste Protection ».

**26 septembre.** Le 26, M. Dumas voulut exiger qu'un de ses aides-major de la Légion assistât à l'instruction du procès d'un soldat écroué dans les prisons civiles ; le Conseil s'y opposa en faisant valoir les prérogatives d'une Cour souveraine.

M. Dumas dit alors qu'attendu le refus du Conseil, il reprendrait son homme pour le juger militairement. On lui objecta que cette proposition était absurde, alors il dit qu'il prierait qu'on suspendit le jugement de cet homme jusqu'à ce qu'il ne reçut des éclaircissements de la Cour à ce sujet. Mais la justice dont le cours ne peut être retardé lui déclara que sans avoir égard à son opposition, on passerait outre.

M. Dumas me parla le même jour du projet qu'il avait de détruire tous les Noirs marrons, et de défendre même qu'on en emmenât aucun vivant. Cet ordre barbare fut rejeté par moi, il était contraire aux droits de l'humanité, au salut public, car l'amour de la liberté qui a tant d'attrait pour les hommes déciderait toujours quelques Noirs à s'échapper ; or alors, ces gens qui n'auraient pas de grâce à attendre, pourraient se porter à toutes sortes d'excès, la rigidité des peines a toujours contribué à rendre les âmes plus atroces.

**29 septembre.** Le 29, le vaisseau de la Compagnie *l'Outarde* mouilla dans le port. M. de Bellecombe, commandant de l'île de Bourbon était passager sur ce vaisseau. Il s'est débarqué malade. Il m'a paru singulier qu'un officier qui ne devait pas commander ici, ait été aussi favorablement accueilli par toute la colonie, de façon même à inspirer de la jalousie.

M. Dumas a défendu qu'il n'allât aucun canot à bord, et cela sous le prétexte qu'on interceptait les lettres. En conséquence il a envoyé ordre d'apporter chez lui la boîte des lettres adressées à Messieurs du Bureau du Commerce de la Compagnie.

M. Dumas m'a envoyé une lettre du Ministre décachetée, quoique nous fussions convenus que nous ouvririons ensemble les lettres qui nous seraient communes. Cet oubli de M. Dumas me fait craindre qu'on ne se permette d'intercepter mes lettres. Il est certain que cet acte de violence a fait murmurer toute la colonie qui disait hautement que si quelqu'un était capable d'intercepter des lettres, c'était le Commandant.

**30 septembre.** Le 30, Messieurs du Bureau du Commerce ont adressé une requête à M. Dumas et à moi, pour nous demander un emplacement dans la ville propre à y construire un hôpital et une nègrerie.

M. Dumas s'y est opposé en donnant pour raison qu'un hôpital séparé était un acte de souveraineté. Pour moi, j'ai cru que c'était un acte d'humanité.

Je ne peux pas pénétrer les raisons du refus de M. Dumas, il sait très bien que le Roi n'alloue que 81.000 livres pour l'hôpital, que ces fonds ont été calculés sur le nombre possible des malades de la Légion, que cette somme est très insuffisante pour subvenir aux dépenses immenses de l'hôpital dans un pays où les denrées sont chères ; si nous recevons les malades de la Compagnie à notre hôpital, le Roi sera obligé de faire les avances, et je me trouverai très embarrassé pour subvenir à tant de besoins.

M. Dumas a proposé au Conseil de ne plus juger aucunes affaires pour dettes. Le Conseil a répondu qu'il ne pouvait faire de déni de justice. M. Dumas a dit qu'il ferait un mémoire sur la nécessité de réduire les dettes de l'île et qu'il le présenterait au Conseil. On a accepté la promesse qui probablement ne sera pas effectuée.

**1<sup>er</sup> octobre 1767.** Le 1<sup>er</sup>, M. Dumas a dîné chez moi. Après midi il m'a très fort sollicité de signer son journal.

**3 octobre.** Le 3, Messieurs du Bureau du Commerce nous ont demandé une concession pour établir une nègrerie. J'ai donné ordre à un arpenteur de mesurer le terrain demandé. Ces mêmes préposés nous ont demandé la permission de construire des hangars dans le même terrain, pour servir d'hôpital particulier à leurs matelots et à leurs esclaves. Je n'y trouvais aucun inconvénient contre le service du Roi, et en conséquence, mon avis était de leur accorder leurs demandes. M. Dumas n'a pas vu du même œil que moi cette proposition, il a sans doute des raisons particulières qu'il a soin de déduire au Ministre. Enfin pour le bien de la paix, j'ai été forcé de me rendre à son avis.



**4 octobre.** Le 4, M. Dumas part pour le port du Sud-Est. Il passe par le quartier de Moka pour éviter en passant le Piton du Milieu de l'Isle, où il a le projet de bâtir une ville, et le tout pour renchérir sur le plan de M. le Vicomte de Barin qui avait dessein de faire un point d'appui à ce Piton du Milieu de l'Isle, c'est-à-dire un camp retranché. Cet officier jouit ici de la meilleure réputation, les militaires le regardent comme un homme du me... [mérite/métier] et les colons comme un homme dont la conduite de trois années dans les temps les plus épineux, a mérité leur estime et leur attachement.

**5 octobre.** Le 5, je suis parti ce matin pour le port du Sud-Est. J'ai passé par le quartier de Pamplemousses où les terres y sont bien cultivées, mais la sécheresse, les oiseaux, les sauterelles et les rats font beaucoup de dégâts. J'ai couché à la Villebague qui est le lieu où l'on fait le sucre. MM. de La Roche et Réminiac me paraissent deux hommes intelligents, mais cet établissement n'est point encore au point de perfection où il serait à désirer qu'il fut.

**6 octobre.** Le 6, j'ai continué ma route par le quartier de Flacq. Les premières habitations que j'ai vues et qui appartiennent à des colons sans force, annoncent assez le défaut de moyen de leurs possesseurs. Mais à mesure que l'on avance, la plaine de Flacq offre le spectacle le plus agréable et le plus consolant pour quelqu'un qui est chargé de pourvoir à la subsistance du public, dans un pays où on est toujours à la veille d'éprouver les horreurs de la disette. Nous pouvons compter sur près de 600 milliers de blé cette année de ce quartier, si on me laisse le moyen de fournir aux petits habitants de ce quartier, les Noirs et les bestiaux dont ils ont besoin pour mettre leurs terres en valeur. Le quartier seul pourra nourrir toute l'île.

**7 octobre.** Le 7, je me suis rendu à la Grande Rivière du Grand Port. J'y ai vu un très beau vaisseau que des particuliers de cette colonie avaient commencé d'y construire avant notre arrivée, par permission de l'ancienne administration de la Compagnie, permission que j'ai continuée pour qu'ils ne perdissent pas leurs premières dépenses qui étaient considérables. J'ai visité le lieu d'où ils tirent leurs bois, et j'ai été jusqu'au lieu que l'on nomme les Trois Islots, qui me paraît un des meilleurs terrains de l'île, les bois de construction y sont très beaux, la terre y paraît bonne.

Le même jour, je me suis rendu au Port du Sud-Est, où j'ai trouvé M. Dumas arrivé. Nous avons inspecté ensemble tout ce qu'il y avait à voir pour le service du Roi. Je rendrai au Ministre un compte particulier de cette opération.

**8 octobre.** Le 8, M. Dumas m'a communiqué le projet qu'il avait de prendre des habitations pour lui aux Trois Islots. Il ne m'a même pas caché qu'il avait dessein de prendre à son compte la totalité de ces terrains qui contiennent soixante habitations. Si M. Dumas persiste dans son idée, cet exemple d'avidité circulera insensiblement et le service du Roi en souffrira.<sup>6</sup>

**9 octobre.** Le 9, je suis parti du Grand Port et ai pris la route de Moka où je suis arrivé le soir après avoir traversé un chemin détestable.

**10 octobre.** Le 10, j'ai visité le quartier des Plaines de William [Wilhems] que j'ai trouvé assez bien cultivé, mais plus en haricots qu'en blés.

**11 octobre.** Le 11, j'ai été au Bassin des Forges, établissement appartenant aujourd'hui à M. de Maudave l'aîné, député de cette colonie en France. Cet homme jouit ici de la meilleure réputation, il est aimé et estimé de la colonie qui n'a pas pu lui en donner de marques plus signalées qu'en lui accordant sa confiance, en le chargeant de ses intérêts auprès des ministres de Sa Majesté.

**12 octobre.** Le 12, de retour au Port du N.O., j'ai trouvé le brigantin *le Vigilant* arrivé de Bourbon avec un chargement de 135 milliers de beau blé, et la flûte *la Garonne* de retour du Fort Dauphin avec une cargaison de 164 bœufs, taureaux ou vedelles, et quelques moutons. Ces troupeaux ont débarqué en assez bon état, il n'y avait en tout que 65 vedelles et 3 taureaux. Ayant prévu l'arrivée de la flûte *la Garonne*, j'avais écrit dans tous les quartiers pour qu'on m'envoyât la liste des cultivateurs les plus intelligents, afin d'effectuer le projet que j'avais conçu de faciliter la multiplication des troupeaux dans cette île en faisant des avances de ceux qui nous seraient apportés de Madagascar, aux colons qui auraient des savanes, et desquels on n'aurait pas à craindre qu'ils abusassent de ces avances. M.

<sup>6</sup> Lire à ce sujet le journal de Dumas au 12 octobre.

Dumas a voulu prendre 12 vedelles, un taureau et deux bœufs, il avait chargé de ce choix un cousin, nommé Martin. Cet homme, avec une démonstration de cupidité singulière, a choisi avant tout les habitants, ce qui a produit un très mauvais effet dans la colonie. L'avidité d'un chef qui éclate aux yeux du public est une chose très pernicieuse au service du Roi.

**14 octobre.** Le 14, M. Dumas m'a de nouveau pressé pour la continuation de son prétendu journal commun.

**15 octobre.** Le 15, on m'a instruit aujourd'hui d'une cabale ourdie dans le quartier de Moka par certains habitants, dont le Sr Vignol est le chef. C'est au sujet de l'acceptation des boutiques par la Chambre syndicale. C'est moins cette opération que la Chambre elle-même que l'on veut attaquer.

Le dessein de M. Dumas est d'établir l'autorité militaire dans cette île, et en conséquence il se sert de ceux auxquels il promet des commandements, comme le Sr Vignol, pour tâcher d'anéantir l'espèce de municipalité que nous avons trouvée introduite ici.

**16 octobre.** Le 16, *le Vigilant* est parti ce matin pour Bourbon. M. Dumas m'a communiqué une des lettres qu'il écrit au Sr Glemet, son associé et le chef de la traite à Madagascar. J'ai tout lieu de me plaindre de cet homme qui ne suit en aucune façon mes instructions. Je ne lui en témoigne point mon ressentiment, crainte de compromettre le service du Roi dans la circonstance présente.

M. Dumas s'est opposé à ce que j'envoyasse deux médailles au Fort Dauphin pour Maimbou et son fils. Il a sans doute des raisons particulières dont il fait part à la Cour. Je croyais la chose convenable d'après la réception qui nous aura été faite à l'arrivée de la flûte *la Garonne* dans cette partie, et après la demande que nous a faite le Sr Glemet.

La flûte *la Garonne* est repartie aujourd'hui 16. Elle était arrivée le 10. Sans mon absence pour le voyage du Port du Sud-Est, elle serait repartie le 12, car je compte faire l'impossible pour qu'elle fasse un troisième voyage, ce qui nous sera très avantageux, surtout si M. Dumas ne continue pas à s'approprier l'élite des bestiaux que cette flûte nous apportera.

**17 octobre.** Le 17, j'ai répondu en très peu de mots à une très longue lettre de M. Dumas pour lui déclarer que je me refusais absolument à la signature de son journal commun.

J'ai reçu des plaintes du Port du Sud-Est du garde-magasin contre le Sr Montvert cadet qui y fait les fonctions de major, de l'ordre de M. Dumas. Cet officier veut s'emparer des bateaux des Noirs du Roi, enfin on voit ici régner un esprit de cupidité qui décrédite la nouvelle administration.

**18 octobre.** Le 18, M. Dumas a donné au Sr Nevé, armateur de quelques vaisseaux particuliers, cinq soldats de la Légion pour servir de matelots sur un de ses vaisseaux, à condition qu'il lui apportât un certain nombre d'esclaves.

**19 octobre.** Le 19, M. Dumas m'a demandé 10 Noirs des travaux du Roi, avec des haches et des serpes, pour aller ouvrir des chemins autour du Piton du Milieu de l'Isle. J'ai donné ordre qu'on les envoyât.

M. Dumas m'a déclaré qu'il était décidé à prendre le Réduit au compte du Roi, qu'il me priait d'en écrire à Messieurs du Bureau du Commerce, que si je ne voulais pas y mettre des Noirs, il prendrait les jardins pour son compte et les ferait cultiver. J'ai demandé le temps de la réflexion sur tous ces objets.

Il a poussé l'indécence au point de me proposer de me charger de la fourniture des herbes potagères et médicinales de l'hôpital du Roi, en mettant en valeur le jardin de Monplaisir que j'ai acheté pour mon compte, des administrateurs de la Compagnie, pour y recevoir toutes les plantes qui nous seront envoyées de la Chine par l'abbé Galloys. Comment M. Dumas a-t-il pu me faire une pareille proposition, me connaissant une façon de penser si contraire à tout esprit de cupidité ? Mais j'ai vu ensuite où il en voulait venir, il songeait lui-même à se charger de cette fourniture, et m'a dit qu'à mon refus, il la prendrait, que cet article pouvait lui rapporter 18 mille livres de rente. Je lui ai déclaré que pour l'honneur de sa place je m'y opposerais, et qu'il ne serait pas dit que sous mon administration, le Commandant Général fit des fournitures à l'hôpital du Roi.

M. Dumas m'a fait une querelle d'avoir donné une instruction particulière au capitaine de port, parce qu'il prétend que la police du port doit être réglée en commun. Mon instruction particulière qui est un

extrait de l'ordonnance de la Marine n'empêche pas M. le Commandant de faire un règlement de police générale, je l'ai prié de le faire.

**20 octobre.** Le 20, M. de Bellecombe, commandant de Bourbon, est arrivé de la campagne où il était pour rétablir sa santé, et cet officier a eu le talent de se faire singulièrement aimer depuis le peu de temps qu'il habite cette colonie.

Nouvelle querelle de M. Dumas, au sujet de l'instruction donnée au capitaine de port.

Le Sr Gonet qui après mille tracasseries qu'il m'a fait essayer depuis mon arrivée, avait paru désirer me faire oublier les irrégularités de sa conduite, en s'adonnant au travail comme il en est capable, redevient encore plus intraitable, de sorte que je perds toute espérance d'en pouvoir tirer aucun parti.

**21 octobre.** Le Conseil assemblé, M. Dumas présent, j'ai remis au procureur général la requête de quelques habitants de Moka qui attaque les arrêts mêmes de l'ancien Conseil sur l'établissement des syndics et députés de la colonie. Cette pièce m'a paru être dépourvue de toute forme légale, et en conséquence, j'ai requis l'intervention des gens du Roi pour prendre connaissance de cette affaire.

Le procureur général a présenté un réquisitoire d'après la plainte faite par le geôlier des prisons contre le sergent du corps de garde attendant aux prisons, pour en avoir de force enlevé les clefs pour se servir des prisonniers pour nettoyer le corps de garde. M. Dumas s'est plaint très amèrement du procédé du procureur général, il a prétendu qu'on devait l'avertir avant de se permettre une pareille démarche. Il a fait appeler le major de la Légion pour s'instruire du fait. Le major lui a soutenu qu'il en avait été instruit. Le Commandant piqué a ordonné les arrêts au major qui, pendant qu'il y était retenu, m'a écrit une lettre dans laquelle il me déclare avoir averti M. Dumas, que le Commandant a tort de feindre n'avoir pas eu connaissance de cette affaire avant qu'elle fut portée au Conseil.

Après le Conseil, M. Dumas s'est permis à sa table des propos très indécents contre plusieurs membres du Conseil, il ne fait aucune difficulté de révéler tout ce qui s'est passé au Conseil, enfin il traite les affaires les plus sérieuses avec la plus grande légèreté.

**22 octobre.** J'ai envoyé à M. Dumas mon projet de lettre commune au ministre sur le règlement du prix des grains mais comme nous étions sur cet article comme sur bien d'autres, d'opinion différente, il ne l'a point approuvé.

**Le 23 et le 24,** je travaille sérieusement à mes expéditions pour la Cour, mais je suis sans cesse distrait par les lettres que M. Dumas ne discontinue de m'écrire et qui toutes roulent sur quelque nouveau sujet de tracasserie.

M. de Bellecombe qui est encore ici, est indigné de la conduite que M. Dumas tient avec moi, et tient à sa table des propos indécents sur mon compte. Il dit aux officiers de la Légion que je les ai calomniés auprès de M. le Duc de Praslin, de se méfier de moi. Ces propos quoique vides de sens n'en sont pas moins déplacés, et ne tendent qu'à aliéner les esprits contre moi.

**24 octobre.** M. Dumas m'a écrit une très longue lettre sur le désir qu'il a de prendre possession du Réduit. Je lui ai répondu et ai tâché d'éluder sa proposition. Je n'ai cependant pas voulu lui faire part de la principale raison qui me porte à m'y opposer, c'est que cette prise de possession entraînera encore des dépenses au Roi, car M. Dumas, sous le prétexte d'y construire quelque redoute, donnera ordre à M. Dubreuil d'y envoyer 100 Noirs des ateliers du Roi qui seront occupés à cultiver le jardin, à bâtir des poulaillers etc.

**25 octobre.** Le 25, le vaisseau *le Sage*, armateur le Sr Nevé, est enfin parti ce matin, tout le monde le dit armé pour le compte de MM. Dumas et de Montvert : l'avidité qu'ils témoignent pour toutes sortes de gains, et les soldats de la Légion embarqués comme matelots sur le vaisseau sont peut-être la cause de ces propos.

**26 octobre.** Le 26, création de la Milice nationale. M. Dumas cherche par ce nouvel établissement à s'emparer de toute l'autorité en substituant l'autorité militaire à la municipale que nous avons trouvée établie à notre arrivée.

**30 octobre.** Le 30, le vaisseau *le St Louis* est parti. M. de Bellecombe, gouverneur particulier de Bourbon, s'est embarqué sur ce bâtiment. Le séjour qu'il a fait dans cette colonie qui a été d'un mois l'a mis à même de s'y faire connaître. Il y est généralement aimé et estimé, on lui en a donné des marques particulières dont M. Dumas a paru très jaloux. J'ai été moi-même étonné de l'affluence des gens considérables de la colonie qui environnent M. de Bellecombe qui n'était qu'un simple passager, tandis que M. Dumas était toujours seul avec 2 ou 3 intrigants de ses parents et amis qu'il a amenés par prévoyance du fond de sa province, sans doute pour lui tenir compagnie.

**31 octobre.** Le 31, le Conseil assemblé, j'ai fait enregistrer deux ordonnances sur la pêche et la chasse. On ne connaissait aucune règle sur ces deux articles. M. Dumas voulant se procurer un cerf pour une fête qu'il donnait, ses chasseurs ont détruit 7 biches.

Requête des syndics et députés de la colonie au Conseil supérieur qui demande qu'ils soient maintenus dans leurs fonctions sans aucun empêchement.

Le même jour le procureur général, d'accord avec M. Dumas, présenta un réquisitoire qui tendait à rétrécir les fonctions des syndics et députés. Cette démarche du Sr Desribes est pure animosité de sa part. Il voulait l'an passé être nommé député général de la colonie qui n'avait aucune confiance en lui, [celle-ci] préféra M. de Maudave, homme rempli de connaissances et de talents, et qui s'était mérité l'estime publique.

**1<sup>er</sup> novembre 1767.** Le 1<sup>er</sup>, M. Dumas dont le génie est toujours porté à la tracasserie, a tâché de m'en faire une nouvelle. J'ai passé un marché avec M. de Maissin, colon considérable de cette colonie, habitant les bords de la mer, sous le vent de l'île, pour fournir l'hôpital de tortues, sur le pied de 5 sols la livre. M. Dumas m'a reproché que ce prix était beaucoup trop considérable, et que cet engagement était onéreux au Roi ; il vit ensuite M. de Maissin et lui dit qu'il était la dupe du marché qu'il contractait avec moi, qu'il devait vendre 10 sols la livre de tortue, que lorsqu'on était lésé on avait droit de revenir. M. de Maissin qui connaissait l'homme se défia du piège qu'il prévoyait être ou contre moi, ou contre lui, et répondit qu'il était très content, que quand le prix serait plus modique, il suffisait qu'il se fût engagé avec moi pour ne se pas dédire. Cette conduite de M. Dumas ne m'étonne point, mais elle annonce l'esprit de l'homme et l'envie démesurée qu'il a de me tracasser et de faire échouer mes opérations.

**2 novembre.** Le 2, le bateau bermudien [bermudien] *l'Etoile du Matin*, capitaine M. Detchevry [d'Etcheverry] est arrivé aujourd'hui, il amène de France sa femme et ses enfants. Il a reconnu en passant l'île de Tristan Daclinha [d'Acunha] où il a tué beaucoup de loups et de lions marins, des pingouins etc. Il y a trouvé une très belle aiguade et des facilités d'y faire la pêche de la morue et de la baleine.

La Légion est si mal disciplinée que chaque jour on me porte les plaintes les plus graves contre les soldats de cette troupe. Ils se répandent dans les habitations, détruisent les basse-cours, insultent les colons dans les grands chemins, entrent de force dans les habitations pour se procurer des négresses, et tout cela sans que M. Dumas et le major Montvert y fasse aucune attention, quoiqu'on leur porte des plaintes continuelles à ce sujet. Il y a deux mois que le procureur général a prié M. Dumas de défendre aux soldats de porter des baïonnettes lorsqu'ils sortent des casernes, cette prière n'a pas eu plus d'effet que les plaintes.

**3 novembre.** Le 3. Aujourd'hui deux soldats sont entrés chez un bourgeois à la suite d'une négresse. Le bourgeois ayant voulu les chasser de chez lui a été aussitôt assommé de coups, il a eu une baïonnette cassée sur la tête, on est venu aux plaintes. J'ai remis l'affaire aux mains du procureur général, et les deux coupables sont en prison. M. Dumas a de nouveau promis qu'il défendrait aux soldats de sortir armés de leur baïonnette.

**4 novembre.** Le Conseil assemblé, M. Dumas nous a envoyé son major nous porter une ordonnance sur la création de la milice nationale dans laquelle il établit des commandants de quartiers qu'il charge de recevoir les recensements et autres actes civils qui ne peuvent en aucune façon regarder des militaires. Il leur donne le droit d'aller indistinctement faire visite chez toutes les personnes de quelque qualité et condition qu'elle soient, d'y envoyer à leur place les officiers qu'ils jugeront à propos pour

examiner en quel état seront les armes et les munitions qu'il ordonne à chacun d'avoir chez soi. Cet article est seul capable d'allumer le feu aux quatre coins de la colonie. Car par ce moyen, l'habitant le plus considérable et le magistrat le plus respectable seront à la discrétion du dernier sous-lieutenant qu'il aura plu à M. Dumas de faire entrer dans la milice nationale. Le Conseil a refusé d'enregistrer, et le procureur général s'est saisi de la pièce pour faire ses représentations.

M. Rivalz, conseiller et faisant fonction de procureur général dans l'affaire qui regarde les brouillons du quartier de Moka, au défaut du Sr Desribes qui est gendre du Sr Vignolles [Vignol] qu'on croit à la tête de cette cabale, a présenté son réquisitoire portant plainte contre les esprits inquiets de ce quartier, et demandant qu'il fut informé contre eux.

Le Sr Desribes dont le génie amer et violent ne peut jamais se contenir, s'est échappé très indécemment ; il a voulu parler comme procureur général ; on lui a dit qu'il s'était récusé lui-même, et avec raison ; alors il a parlé comme partie, disant qu'il croyait cette affaire assoupie, que ce n'était qu'une bagatelle. On lui a répondu qu'il ne s'agissait que d'informer, que l'information pouvait tout aussi bien être à la décharge qu'à la charge des accusés, enfin qu'on ne demandait que justice, et qu'il fallait qu'elle se fit. L'information a été ordonnée.

Après le Conseil, le Sr Desribes a eu une très longue conférence avec M. Dumas, les deux hommes ne s'aiment ni ne s'estiment, ils sont même quelquefois très opposés, et je m'en rapporte à ce sujet aux comptes que M. Dumas rendra à la Cour, du Sr Desribes. Mais quand leurs intérêts se trouvent communs, ils se réunissent pour faire des tracasseries.

**7 novembre.** Le 7, des soldats de la Légion se sont encore blessés hier à coups de baïonnettes ce qui prouve que M. Dumas promet toujours, sans avoir dessein de tenir sa parole, puisqu'il s'était engagé à leur défendre le port de cette arme dangereuse. J'ai encore été obligé de prendre connaissance de ce fait, et d'en avertir les gens du Roi. Plus de soin de la part de M. Dumas qui se devrait tout entier à cette partie (vu l'incapacité du major Montvert, dont toute l'attention est dirigée du côté du commerce) éviterait tous ces abus, dont le Conseil est obligé de tâcher d'arrêter les suites funestes. M. Thébault, assesseur au Conseil, a été nommé pour aller à l'hôpital interroger les soldats blessés.

**9 novembre.** Le 9, le Sr de Montvert, major de la Légion, conjointement avec M. le Commandant Général, reçoivent à la Caisse du Roi en argent effectif, la paye des soldats et ne les payent cependant qu'en billets. Ceci est un fait prouvé dans toute la colonie et qu'ils ne désavoueront pas eux-mêmes. De sorte qu'ils font à leur gré hausser et baisser le prix de la piastre. Ils vendent aux soldats les marchandises qu'ils ont prises dans les magasins, mais ils gagnent 16 pour cent que donne l'argent fort sur l'argent faible, ils payent à la Compagnie en billets, à raison de 3 livres 12 sols la piastre, et font payer aux soldats les effets qu'ils leur livrent comme s'ils les avaient achetés en billets à 5 livres 6 sols la piastre.

Le Sr Montvert s'est plaint à moi de ce qu'on paye les journées des soldats ouvriers qui travaillent pour le Roi, en monnaie de cuivre. Il voudrait qu'elles fussent payées en piastres, parce que l'agio pourrait avoir lieu.

**10 novembre.** Le 10, la colonie manque de tout, et les magasins de la Compagnie sont vides. Sous le prétexte des besoins de la Légion les Srs Dumas et Montvert ont pris une grande quantité d'effets dans les magasins, et on les vend aujourd'hui dans les boutiques particulières à 2 et 3 pour cent. Tout le monde crie contre cette odieuse manœuvre.

**11 novembre.** Le 11, on ne voit ici qu'uniformes, M. Dumas n'a pas eu de peine à le faire prendre à des gens qui n'ont encore aucune consistance, les anciens officiers de la Compagnie avaient intérêt de continuer de servir pour mériter les grâces de la Cour. Si M. Dumas fait valoir à M. le Duc de Praslin cette affaire comme une chose délicate, il lui en imposera. Je crains au contraire que l'illusion cesse bientôt, et qu'on ne retire pas autant d'avantage que l'on s'en promet de cette prétendue milice nationale.

**13 novembre.** Le 13, le vaisseau *le St Jean Baptiste*, armateur et capitaine, M. de Surville, est arrivé de France. Il ne nous apporte rien de France qu'un détachement de 40 hommes commandé par M. Deperne [de Perne].

Arrivée de la flûte *la Garonne* qui nous apporte 160 bêtes à cornes, tant bœufs que vaches.

**14 novembre.** Le 14, M. Dumas a fait descendre publiquement 6 esclaves de la flûte *la Garonne*, portés sur le connaissance et traités avec les effets du Roi.

Indépendamment de cela, il y avait à bord une forte pacotille, mais malgré tous mes soins, il m'est impossible d'arrêter tous ces abus.

La douane avait arrêté 15 bœufs ou vaches qui descendaient de la flûte *la Garonne*, ils appartenaient à M. Dumas, il a donné ordre de les relâcher.

**Le 15**, avant de décharger le connaissance de la flûte *la Garonne*, j'ai voulu qu'on me représentât les 6 négrillons qui y sont portés, M. Dumas en a été très choqué, il a traité cela d'humeur et de tracasserie, quoique ce fut une chose très simple. Il m'a écrit une lettre très déplacée dans laquelle il me menace d'en écrire au Ministre. Je n'ai pas répondu, je me contente d'envoyer copie de sa lettre.

**16 novembre.** Le 16, j'avais envoyé au Fort Dauphin un homme de confiance et très au fait des traites, pour inspecter la conduite du Sr Glemet, associé de M. Dumas. Mais il a tant chagriné mon surveillant qu'il en est tombé malade et a été obligé de revenir. Il ne me fait pas un beau tableau de la conduite du Sr Glemet. J'attends son retour pour en juger.

**17 novembre.** Le 17, on a encore trouvé des soldats ivres qui se donnaient des coups de baïonnettes. Il est étonnant que M. Dumas ne puisse pas se décider à défendre le port de cette arme meurtrière.

Départ du *Vigilant* pour Bourbon.

**18 novembre.** Le 18, la flûte *la Garonne* est partie pour la troisième fois pour le Fort Dauphin.

**20 novembre.** Le 20, arrivée du vaisseau de la Compagnie *le Choiseul*, de retour de Pondichéry. Il apporte pour le compte du Roi 64 balles de toiles que j'avais demandées à M. Law. Il apporte aussi 42 ouvriers malabars. Je me flatte qu'avant peu je viendrai à bout de faire tomber la main d'œuvre. [*sic*]

**23 novembre.** Le 23, on a arrêté un caporal qui est accusé d'avoir fait de fausses piastres.

**24 novembre.** Le 24, nous avons perdu une chaloupe que nous avons prêtée à la Compagnie pour aller chercher du bois. La mer était très grosse, elle a été dégradée et jetée sur les récifs. J'ai envoyé promptement du secours pour tâcher de sauver ces hommes. On n'a pu en sauver que six, il en a péri treize, tous esclaves de la Compagnie.

Au Port Louis, Isle de France,

Le 24 novembre 1767

[*Signé*] Poivre

\* \* \*